



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

**Procès-verbal
N°19**

// Approuvé en séance du 21 novembre 2025//

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Morgane Lüthi

Ordre du Jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025.
4. Communications du bureau.
5. Préavis municipal 25-10 | Arrêté d'imposition 2026.
6. Préavis municipal 25-11 | Relatif à l'ajustement du bilan pour le passage à MCH2.
7. Préavis municipal 25-12 | Relatif à l'adoption d'un nouveau règlement et tarif sur les émoluments administratifs de l'office de la population.
8. Préavis municipal 25-13 | Relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une digue de protection contre les chutes de pierres et les avalanches au lieu-dit le Plan de Melley à Luan.
9. Retour sur l'année législative (juin 24-25) du Conseil par le président.
10. Retour sur l'année législative (juin 24-25) par les délégués aux institutions intercommunales (Step AERA – Protection Civile – GFA – SDIS Chablais).
11. Communications de la Municipalité.
12. Divers et propositions individuelles.

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 2 octobre 2025 à la salle communale de Corbeyrier. **Le président, Monsieur Jean-Paul Henry**, ouvre la séance à 20h17 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité, les auditeurs ainsi que la secrétaire municipale **Mme Ingrid Coppey**.

1. Appel.

L'appel nominatif fait constater la présence de 20 conseillers.

Excusés :**M. Pierre-Alain Bournoud, M. Valentin Bournoud, M. Alexandre Melet, Mme Léonore Melet, Mme Alexia Tauxe, Mme Daphné Perrin, M. Antoine Perrin.**

Non excusée : **Mme Sandrine Chalet.**

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Henry, président en donne lecture.

Vote : **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025.

La lecture n'est pas demandée.

Vote : **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

4. Communications du bureau

M. Jean-Paul Henry, président, tient à remercier **Mme Isabelle Bournoud** ainsi que les scrutateurs pour les dernières votations qui se sont très bien déroulées.

M. Jean-Paul Henry, président, informe le conseil que la secrétaire, **Mme Morgane Lüthi** souhaite arrêter sa fonction et le conseil recherche une nouvelle secrétaire qui ne doit pas nécessairement être membre du conseil.

M. Jean-Paul Henry, président, informe le conseil que nous aurons un conseil extraordinaire le 21 novembre à 20h15 afin de traiter le dossier du PaCom.

M. Jean-Paul Henry, président, informe également qu'à la fin du conseil, **M. Christian Roubaty**, municipal diffusera un petit film sur l'avancée des travaux de la STEP régionale.

5. Préavis municipal 25-10 | Arrêté d'imposition 2026

Discussion

M. Julien Suter, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry, président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 25-10, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à la majorité, sans abstention :**

- D'accepter de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal de base pour le point N°1 de l'article premier l'arrêté d'imposition 2026.
- D'accepter la modification du point 5b de l'article premier soit ramener le taux de perception de l'impôt sur les successions et les donations en ligne ascendantes de 100 cts à 50 cts par franc de l'Etat.
- D'accepter de maintenir inchangés tous les autres points de cet arrêté.

6. Préavis municipal 25-11 | Relatif à l'ajustement du bilan pour le passage à MCH2.

Discussion

M. Julien Suter, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry, président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 25-11, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à la majorité, avec une abstention :**

- De réaffecter les fonds de réserve comme présenté dans le préavis.
- De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au patrimoine financier.
- De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine financier et patrimoine administratif comme présenté dans le préavis.

7. Préavis municipal 25-12 | Relatif à l'adoption d'un nouveau règlement et tarif sur les émoluments administratifs de l'office de la population.

Discussion

M Jean Ristori, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Laure-Françoise Vonnet, demande quelle motivation à eu la Municipalité de mettre des tarifs plus élevé que d'autres communes similaire à la nôtre.

Mme Ingrid Coppex, répond qu'elle s'est référée à des communes plus grandes que la nôtre afin de prendre exemple sur les communes qui fonctionnent bien. Et également afin de revaloriser le travail de la bourse et d'harmoniser les tarifs comme dans le reste du canton.

Mme Ingrid Coppex, demande à **M. Jean-Paul Henry, président**, pourquoi le préavis de la commission de gestion a été accepté sans peine et aujourd'hui la commission rend un avis contraire sur un préavis similaire.

M. Jean-Paul Henry, président, demande si la délégation de compétence permettra à la Municipalité de faire les tarifs à sa convenance ?

Mme Ingrid Coppet, répond qu'il y a une fourchette de tarif et un montant maximum à ne pas dépasser.

M. Jean-Paul Henry, président, précise qu'en cas d'acceptation du préavis nous accepterons aussi la délégation de compétence.

M. Robin Pittet, s'interroge sur le fait que si ces émoluments sont augmentés, ce montant ne se retrouvera pas dans les impôts.

M. Vincent Hentsch, demande l'impact financer des nouveaux tarifs ?

Mme Ingrid Coppex, lui répond que cela ferai environ 1'800.- de plus par année.

Mme Sonia Dénéréaz, souhaite donner son avis que si nous voulons attirer des nouveaux habitants, les émoluments étaient trop élevés.

M. Claude Mottier, répond que nous devrions pas accepter trop de nouveaux habitants.

M. Julien Suter, essaie de simplifier la situation.

M. Jean-Paul Henry, président, remercie Mme Ingrid Coppet de sa présence et la libère.

Décision

Vu le préavis municipal 25-12, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, avec 8 voix contre, 4 voix pour et 7 abstentions :**

- De refuser ce nouveau règlement et tarifs sur les émoluments administratifs de l'office de la population tel que présenté.

- D'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par la Cheffe du Département concerné.

8. Préavis municipal 25-13 | Relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une digue de protection contre les chutes de pierres et les avalanches au lieu-dit le Plan de Melley à Luan.

Discussion

M. Vincent Hentsch (à la place de Mme Alexia Tauxe excusée), rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Sylvain Genillard, demande pourquoi il n'y a pas de devis mais juste une étude.

Mme Monique Tschumi, Syndique, lui répond que, selon elle, le calcul de l'étude est correct et que nous pouvons leurs faire confiance.

M. Jean-Louis Bugnion, précise que depuis 80 ans qu'il vit à Luan il n'a jamais vu d'avalanche, et qu'il n'est pas contre le projet mais qu'il n'est pas d'accord avec l'emplacement. Il verrait cette digue plus haut que comme prévu.

Il n'est pas d'accord non plus avec la participation des propriétaires des chalets, certains propriétaires sont à l'AVS et n'auraient pas les moyens de payer un montant pareil.

Mme Monique Tschumi, syndique, répond à **M. Jean-Louis Bugnion** que la Municipalité à demander à 2 bureaux d'étude différents et c'est eux qui ont proposé les lieux pour mettre la digue.

En ce qui concerne la participation des propriétaires, elle regrette de devoir demander cette participation mais la commune n'est pas assez riche pour régler le montant total des frais et que selon elle, ces frais ne devraient pas être à la charge du contribuable de la commune pour protéger les chalets de Luan uniquement.

La commune est au courant qu'il pourrait y avoir des éboulements ou des avalanches et qu'elle ne peut pas rester sans rien faire car sa responsabilité est engagée.

M. Jean-Louis Bugnion, précise qu'il n'est pas contre le projet mais pas à cet endroit.

M. Julien Suter, pense que s'il y a des dangers naturels il faudrait peut-être ne pas rester dans cet endroit.

M. Jean-Louis Bugnion, répond qu'il n'est pas prêt de déménager.

M. Robin Pittet, note que si ces travaux ne sont pas fait, les chalets à Luan ne seraient peut-être utilisables ou modifiables.

M. Jean-Paul Henry, président, précise qu'en effet dans l'état actuel du chose, les travaux ne sont pas autorisés ou certaines habitations ne sont pas habitable à l'année.

Mme Monique Tschumi, Syndique, précise que ces travaux ne sont certainement que le début.

M. Nobert Charpié, souligne qu'en effet ce n'est que le début et qu'il faut faire le nécessaire afin de ne pas perdre nos habitations.

Mme Isabelle Bournoud, se demande pourquoi il n'y a que les chalets de Luan qui doivent participer car la protection concerne tout le monde.

Mme Monique Tschumi, Syndique, lui répond que c'est proportionnel au calcul des études, car c'est les habitants éventuellement touchés. Cette digue ne protège que les chalets concernés.

M. Sylvain Genillard, demande si des variantes d'emplacement ont été étudiées ?

Mme Monique Tschumi, Syndique, répond que si les études l'ont prévues là c'est qu'elle devrait être là.

M. Vincent Hentsch, précise que si le préavis est accepté cela ne fera pas jurisprudence. Et invite la Municipalité à trouver une solution éventuelle avec les propriétaires afin de régler le montant des frais.

Mme Monique Tschumi, Syndique, répond que des solutions existent.

M. Jean-Louis Bugnion, souhaite répondre à Julien Suter, que la commune n'a pas de terrain à lui fournir s'il doit partir de chez lui.

M. Jean Ristori, demande ce qu'il se passerait si le propriétaire ne paye pas ?

Mme Monique Tschumi, Syndique, répond que le conseil peut décider de ne pas accepter la participation et de faire un amendement.

M. Marc Tauxe, demande comment nous pouvons mettre une digue sur un talus ?

M. Christian Roubaty, répond que cela se fait par exemple aux Marécottes.

M. Marc Tauxe, demande combien coutera une digue plus haut.

Mme Monique Tschumi, Syndique, répond qu'il faudrait refaire une étude de 25'000.-

M. Julien Suter, demande si une personne qui a fait l'étude pourrait venir répondre à nos questions.

Mme Monique Tschumi, Syndique, répond que le résultat de l'étude est visible par les conseillers.

M. Robin Pittet, craint que les discussions s'enlisent et que personne n'est ingénieur et peut remettre en question les rapports et il trouve que le 15% de participation des propriétaires est déjà un compromis.

Mme Sonia Dénéréaz, demande si la commune pourrait demander un crédit à un taux préférentiel et ferai par la suite 50/50 avec les propriétaires.

La Municipalité répond qu'elle n'a pas de taux préférentiels par rapport à un petit propriétaire.

Mme Monique Tschumi, Syndique, répond que la Municipalité trouvera de toute façon un arrangement avec les propriétaires.

Mme Isabelle Bournoud, précise qu'à la prochaine législature, nous ne savons pas qui sera à la Municipalité et si cet arrangement sera garanti.

Décision

Vu le préavis municipal 25-13, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, avec 8 voix pour, une voix contre et 9 abstentions**.

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de construction d'une digue de protection.
- D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 350'000 CHF.
- De financer ce montant :
 - Par une subvention cantonale de 245'000 CHF.
 - Par une participation des propriétaires de 52'000 CHF.
 - Le solde par un emprunt dans les cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

9. Retour sur l'année législative (juin24-25) du Conseil par le président.

M. Jean-Paul Henry, président,

Le rapport du président se trouve en annexe.

10. Retour sur l'année législative (juin24-25) par les délégués aux institutions intercommunales (Step AERA – Protection Civile – GFA – SDIS Chablais).

STEP AERA Le rapport de **M. Vincent Hentsch** se trouve en annexe.

Protection Civile : Le rapport de **M. Sylvain Genillard** se trouve en annexe.

GFA : Le rapport de **M. Marc Tauxe** se trouve en annexe.

Délégué à l'intégration : Le rapport de **M. Julien Suter** se trouve en annexe.

SDIS Chablais : Le rapport de **Mme Alexia Tauxe** se trouve en annexe.

M. Jean-Paul Henry, président, remercie les conseillers pour leurs travaux et leurs rapports.

11. Communications de la Municipalité

Mme Monique Tschumi, Syndique, répond à **M. Julien Suter** que oui le délégué à l'intégration pourra assister à l'accueil des nouveaux habitants.

Mme Christine Christen, municipale, informe le conseil que malheureusement une alliance avec l'école climatique de Boveau n'est plus envisageable à cause s'un changement de direction. Cependant un rendez-vous est prévu le 8 octobre avec les syndics d'Aigle et d'Yvorne et la direction des écoles.

M. Norbert Charpié, demande si la Municipalité a un plan d'action ?

Mme Christine Christen, municipale, répond que oui et précise que la direction des écoles à bien précisé que les enfants ne pourront pas descendre tant que les travaux de l'école d'Yvorne ne sont pas terminé et pour le moment ce ne serait pas avant 2028.

M. Norbert Charpié, donne son avis sur quelques pistes afin de convaincre la directrice.

M. Guy Bochud, municipal, informe le conseil sur des coupes de bois dès le 24 novembre jusqu'au 17 décembre et que cela pourrait engendrer une attente sur la route.
Le but de ces travaux et de favoriser la croissance de la forêt ainsi que la protection de la route cantonale.
Il nous informe également que la cabane de la Praille a été démontée.

Mme Sandra Charpié, demande si les travaux de Vers-Moret se feront bien en janvier en février ?

M. Guy Bochud, municipal, lui répond que oui même s'il existe un flou sur la date précise des travaux à cause d'un manque d'information de la part de la commune d'Yvorne. Il précise que les entreprises et artisans seront informés au plus vite.

M. Christian Roubaty, municipal, informe le conseil que des travaux ont été effectués sur diverses sources du village afin de réduire la turbidité de l'eau en cas de fortes précipitations.
Il nous informe également de futurs travaux à Luan qui nécessiteront une coupure d'eau.
Une modification des vannes incendies est prévue.
La mise ne servie de la STEP fin août a été un succès.

M. Christian Roubaty, municipal, informe également l'assemblée sur le sujet de l'antenne 5G, Salt et Sunrise sont revenus à la charge et la Municipalité a proposé le bâtiment de la voirie afin de diminuer au mieux les nuisances pour les riverains.

M. Jean-Paul Henry, Président, remercie la Municipalité pour ses communications détaillées.

12. Divers et propositions individuelles

M. Marc Tauxe, demande pourquoi on balaie le chemin de la Praille car cela enlève le gravier du chemin. Il informe également la Municipalité que le chemin vers les cibles devient peu praticable en voiture.

Mme Christine Christen municipale, lui répond qu'elle va regarder avec son collègue.

M. Robin Pittet, informe le conseil de sa démission.

Prochaines séances : le vendredi 21 novembre 2025
 le jeudi 4 décembre 2025
 le jeudi 19 mars 2026
 le vendredi 19 juin 2026

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 22h27

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence

Morgane Lüthi
Secrétariat